

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 279

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

I. – À l’alinéa 142, substituer aux mots :

« et à 4,8 milliards d’euros »,

les mots :

« , à 5,8 milliards d’euros ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la date :

« 2022 »,

insérer les mots :

« , à 6,6 milliards d’euros en 2023, à 7,4 milliards d’euros en 2024 et à 8,1 milliards d’euros en 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Chiffrage reprenant les amendements proposés à l’article 1.